



unesco

# Comité de la Convention d'Addis

## 3ème réunion statutaire

17-18 décembre 2025



---

Date et heure : 17-18 décembre 2025

Lieu : Marrakech, Maroc

Langues : anglais, français

---

## **Contexte**

---

La Convention révisée sur la reconnaissance des études et certificats, diplômes, grades et autres titres universitaires dans l'enseignement supérieur dans les États africains (Convention d'Addis), a été adoptée le 12 décembre 2014 à Addis-Abeba, en Éthiopie, entrée en vigueur le 15 décembre 2019 et ratifiée par 14 États parties. Elle instaure un cadre juridique pour une évaluation juste et transparente des qualifications de l'enseignement supérieur dans la région Afrique, afin de faciliter la coopération et les échanges interuniversitaires à travers la mobilité des étudiants, des chercheurs et des professeurs.

Le développement de la mobilité universitaire et de la coopération scientifique entre les États africains renforce non seulement la confiance et la capacité d'améliorer la qualité des institutions et des systèmes, mais crée également un réseau essentiel pour faire avancer les cibles de l'ODD4. Cette Convention vise également à accroître la coopération et les échanges académiques au sein de l'espace africain de l'enseignement supérieur et soutient l'intégration régionale de la mobilité académique. Afin de faciliter la mise en œuvre de la convention, le Togo a accueilli du 9 au 10 décembre 2021, la première réunion statutaire du Comité de la Convention d'Addis. La réunion a examiné comment, même en temps de crise, les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en œuvre la Convention d'Addis, en mettant l'accent sur la coopération régionale, l'assurance qualité et la mobilité académique pour accroître la circulation des connaissances et des compétences.

En outre, les Etats parties à la Convention ont adopté une feuille de route relative entre autres à l'assurance qualité, à la reconnaissance des réfugiés, au guide de mise en œuvre et à la mise en place d'un réseau africain des structures nationales. Ils ont procédé également à l'élection du bureau du comité composé du Togo, Président, du Congo et de la Gambie, Vice-Présidents et de l'Île Maurice, rapporteur. La deuxième session ordinaire s'est déroulée au Sénégal du 4 au 5 octobre 2023. Un bureau composé du Sénégal, président, de l'Île Maurice et de la Mauritanie, Vice-Présidents et de l'Afrique du Sud, Rapporteur y a été élu. Conformément au paragraphe 2 de l'article IV.9 de la Convention, le Comité de la Convention d'Addis se réunit tous les deux ans pour définir le programme de la convention régionale. C'est dans ce contexte qu'il est prévu d'organiser, du 17 au 18 décembre 2025, sa troisième session ordinaire qui réunira les 14 États parties et d'autres acteurs clés afin de poser les bases du Réseau africain des structures nationales de mise en œuvre et d'identifier les actions prioritaires pour 2026-2027.

## **Objectifs**

---

Renforcer la coopération régionale, l'assurance qualité et la mobilité académique en Afrique grâce à la mise en œuvre de la Convention d'Addis sur la reconnaissance des qualifications.

Objectifs spécifiques :

- Élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre de la Convention.
- Partage des meilleures pratiques entre les États parties à la Convention.
- Lancer la création d'un réseau de centres nationaux d'information afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention d'Addis.
- Sensibilisation à la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur et à la manière dont elle complète la Convention d'Addis.
- Élection du Bureau du Comité de la Convention d'Addis.

## Participants

- Les 14 États parties à la Convention d'Addis
- Secrétariat de l'UNESCO à la Convention d'Addis, Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Dakar
- Observateurs (tbc):
  - États membres de l'UNESCO appartenant à la région Afrique telle que définie dans la « [Définition des régions en vue de l'exécution par l'organisation des activités régionales](#) » adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO
  - Organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), l'Association des universités africaines (AUA) ; etc.

**Mercredi, 17 décembre**

Projet d'ordre du jour	
<b>14h00 – 14h30</b>	<b>Cérémonie d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mot de bienvenue</b> : Pays hôte &amp; UNESCO <b>Président</b> : Président de la Convention d'Addis</li></ul>
<b>14h30 – 14h45</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Point 1 - Adoption de l'ordre du jour</b> <b>Président</b> : Président de la Convention d'Addis</li></ul>
<b>14h45 – 15h30</b>	<b>Contexte</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Point 2 - Progrès concernant la Convention mondiale sur l'enseignement supérieur (UNESCO)</b></li><li>• <b>Point 3 - Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail 2024-2025 (Bureau de la Convention avec l'appui du Secrétariat de la Convention d'Addis)</b></li></ul> <b>Président</b> : Président de la Convention d'Addis
<b>15h30 – 16h00</b>	<b>Pause-café / santé</b>
<b>16h00– 17h30</b>	<b>Bilan - Perspectives nationales des États parties</b> <i>(Présentations de 5 minutes des États parties)</i> <b>Président</b> : Président de la Convention d'Addis <b>Discussion</b> : États parties et observateurs
<b>18h00</b>	<b>Réception</b>

**Jeudi, 18 décembre**

<b>09H00 – 09h10</b>	<b>Bienvenue et rappel des objectifs</b>
<b>09h10 – 10h45</b>	<b>Mise en œuvre du réseau africain des structures nationales de mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Point 4 - Adoption de la Charte du réseau africain des structures nationales de mise en œuvre</b></li><li>• <b>Point 5 - Adoption des lignes directrices pour les structures nationales de mise en œuvre</b></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Point 6 – Examen du rapport sur l'assurance qualité dans les Etats parties - Perspectives</b></li> </ul> <p><b>Président :</b> Président de la Convention d'Addis</p> <p><b>Discussion :</b> États parties et observateurs</p>
<b>10h45 – 11h15</b>	<b>Pause-café / santé</b>
<b>11h15 – 11h45</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Point 7 – Election du Bureau</b></li> </ul> <p><b>Président :</b> UNESCO Secretariat</p> <p><b>Discussion :</b> États parties et des États observateurs</p>
<b>11h45 – 12h30</b>	<p><b>Regard vers l'avenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Point 8 - Adoption du programme de travail 2026-2027 de la Convention d'Addis (Secretariat de la Convention d'Addis)</b></li> <li><b>Point 9 - Date et lieu de la prochaine session ordinaire</b></li> </ul> <p><b>Président :</b> Président entrant du Comité de la Convention d'Addis</p> <p><b>Intervenants :</b> des États parties et des États observateurs</p>
<b>12h30 – 12h45</b>	<p><b>Remarques de clôture</b></p> <p>Président entrant du Comité de la Convention d'Addis</p> <p>UNESCO</p> <p>Pays hôte</p>
<b>12H45</b>	<b>Déjeuner</b>